

Informations de base	
2022/2740(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2021–2027: dates de début et les périodes applicables à l'inadmissibilité des demandes de soutien Complétant 2018/0210(COD) Subject 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/06/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)04292	
29/06/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
06/07/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
10/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2740(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2018/0210(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/09465

Portail de documentation			
Commission Européenne			

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)04292	29/06/2022	